

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DFFI	Date	26 mai 2025
Numéro	25.355	Heure	7h54

Auteur-e(s) : Romain Dubois
Titre : Ça bouchonne dans la formation d'éducateur-trice de l'enfance ?
Contenu : Les candidat-e-s récemment admis en formation d'éducateur-trice de l'enfance (CPNE, Pierre-Coullery) ont été informés qu'ils devraient attendre un an, jusqu'à la rentrée 2026, pour commencer leur formation. Cette décision, communiquée après les examens, n'avait pas été annoncée en amont. Comment justifier qu'une volée entière soit ainsi reportée, alors même que les besoins du secteur explosent avec l'entrée en vigueur imminente de la révision de loi sur l'accueil des enfants (LAE3) ?
Souhait d'une réponse écrite : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Romain Dubois		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 10 septembre 2025

Monsieur le député,

La formation d'éducateur/éducatrice de l'enfance (EDE) diplômé-e en école supérieure (ES) se porte bien, avec une rentrée prometteuse : 54 personnes ont entamé leur formation ce mois d'août 2025. Le pôle Santé et Social du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE-2S) avait reçu de nombreuses candidatures pour cette filière en vue de cette rentrée. 57 personnes remplissaient toutes les conditions et avaient reçu une réponse d'admission positive. Sur ces 57 personnes admises au total, 3 ont finalement choisi de repousser leur entrée en formation pour l'année scolaire prochaine, en 2026-2027, d'où les 54 personnes ayant commencé en août.

Concernant les autres dossiers reçus, au final, 8 personnes se trouvent sur liste d'attente, dont 4 Neuchâtelois-e-s, soit un nombre inférieur au seuil qui permet l'ouverture d'une classe. Ces personnes sont prioritaires pour la prochaine rentrée de 2026-2027.

Cette situation n'est pas exceptionnelle pour les filières ES du domaine social. La rentrée actuelle dans ces filières CPNE-2S connaît une augmentation du nombre de candidat-e-s pour deux des trois filières proposées, dont celle d'EDE. Cela indique l'attrait croissant du domaine professionnel de l'éducation de l'enfance, ce qui est une très bonne nouvelle.

Concernant les conditions d'admission, pour intégrer la filière EDE, les candidat-e-s doivent être titulaires d'un titre du secondaire II (CFC, maturité, CECG du domaine professionnel ou titre jugé équivalent), attester de 800 heures d'une pratique professionnelle et/ou d'un stage et réussir l'examen d'admission, qui consiste en un dossier de candidature, un examen écrit et un entretien individuel.

Le pôle CPNE-2S applique une procédure d'attribution des places pour les candidat-e-s admissibles selon plusieurs critères. Cette procédure est identique entre les filières EDE, Educateur-trice social-e (EDS) et Maître socioprofessionnel/Maîtresse socioprofessionnelle (MSP). L'enseignement de ces trois filières est dispensé sur la base d'une structure modulaire organisée en trois cycles et les étudiant-e-s de ces trois filières sont mélangé-e-s dans les classes. Le nombre de places disponibles dans une filière pour une nouvelle rentrée dépend donc du nombre de candidat-e-s non seulement dans cette filière, mais également dans les deux autres.